



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate (N^o 2016-001)

SAINT-JOSEPH-DU-LAC MAINTIENT UN TAUX DE TAXES FONCIÈRES PARMI LES PLUS BAS DE LA RÉGION

Saint-Joseph-du-Lac, le 7 janvier 2016 – Dans un esprit de maintien des standards de qualité offerts à la population joséphoise et pour combler l'augmentation de ses dépenses et de ses incompressibles (tarifs, masse salariale, assurances, etc.), la Municipalité de Saint-Joseph-du-Lac procédera, en 2016, à une légère indexation de la taxe foncière de l'ordre de 1,5 %, ce qui représente une hausse d'environ 25 \$ pour une maison moyenne évaluée à 281 614 \$. Le maire de la municipalité, M. Benoit Proulx, a par ailleurs annoncé un gel des tarifs de la gestion des matières résiduelles, de l'assainissement des eaux usées et de l'eau potable pour tous les Joséphois et Joséphoises, un nouveau crédit de taxes sur ces services pour les logements intergénérationnels ainsi que la bonification de la Politique de remboursement des frais de non-résidents.

En deçà de l'inflation fixée à 1,7 %, l'augmentation de la taxe foncière fera ainsi passer le taux de taxe résidentielle et agricole de 0,5992 à 0,6082 du 100 \$ d'évaluation. Malgré cette légère hausse, notez que le taux de la taxe résidentielle constitue encore l'un des plus concurrentiels de la région.

Quant à lui, le taux de taxation pour les catégories commerciale et industrielle passera de 0,9012 à 0,9147 du 100 \$ d'évaluation et celui pour les immeubles de six logements et plus de 0,6404 à 0,65 du 100 \$ d'évaluation.

Ceci étant dit, les citoyens occupant un logement intergénérationnel – une habitation permettant à une famille de cohabiter dans une maison unifamiliale composée de deux logements indépendants de tailles différentes – et qui possèdent un lien de parenté directe avec le propriétaire de la maison unifamiliale pourront bénéficier d'un crédit de l'ordre de 50 % sur les tarifs des services municipaux, ce qui représente une économie de 170 \$:

- Eau : le taux passera de 90 \$ à 45 \$
- Égouts : le taux passera de 90 \$ à 45 \$
- Ordures : le taux passera de 165 \$ à 85 \$

Par ailleurs, le conseil municipal a décidé, dans le cadre de son budget 2016, de bonifier sa *Politique de remboursement des frais de non-résidents*. Les citoyens joséphois pourront ainsi, à compter de 2016, réclamer une somme supplémentaire dans le cadre des demandes de remboursement des frais de non-résidents lors d'une inscription à des activités sportives qui ne sont pas offertes par la Municipalité du fait que cette dernière ne possède pas les infrastructures nécessaires (piscine, aréna, etc.). Le remboursement maximal passera donc de 150 \$ à 200 \$ par enfant de moins de 18 ans et de 400 \$ à 500 \$ par famille par année.

Enfin, les citoyens joséphois pourront, à compter de cette année, payer leurs taxes en quatre versements égaux plutôt que trois lorsque le montant total de leurs taxes foncières est supérieur à 300 \$.

Budget équilibré

Le 14 décembre dernier, le conseil municipal a déposé un budget équilibré de 7 974 287 \$ pour l'exercice financier 2016, dont les revenus proviennent majoritairement des taxes municipales (4,8 M\$). Quant aux dépenses, on compte, parmi les charges les plus importantes, la voirie et l'enlèvement de la neige (2,3 M\$), l'hygiène du milieu – aqueduc et égout (2 M\$), le service de police et le service de sécurité incendie (1,7 M\$) ainsi que les loisirs et la culture (0,9 M\$).

Au chapitre des investissements, le conseil municipal joséphois a adopté un Programme triennal qui prévoit des projets totalisant 975 687 \$ en 2016. Parmi les priorités, notons une augmentation des dépenses en environnement. La Municipalité, qui souhaite poursuivre le virage vert entamé en 2015, compte ainsi poursuivre ses efforts de sensibilisation à l'importance de recycler et de composter dans le but de réduire notre impact sur notre milieu de vie. Par cette action, la Municipalité espère réduire de 32 % (850 tonnes) sa quantité de déchets enfouis en 2016 par rapport au niveau de 2014.

Plusieurs démarches découlant des principaux enjeux environnementaux joséphois seront également réalisées dans le cadre du plan d'action de la Politique environnementale qui sera adopté en 2016, dont l'installation d'une soixante de compteurs d'eau dans les résidences privées. L'objectif de cette stratégie vise notamment à réduire la consommation d'eau potable des Joséphois et des Joséphoises. L'eau constituant un enjeu vital du 21^e siècle, la Municipalité souhaite ainsi, dans une perspective de développement durable, faire sa part pour la préserver.

Soucieuse d'offrir un milieu de vie où il fait bon vivre, la Municipalité poursuivra par ailleurs ses investissements dans les parcs joséphois et dans les infrastructures sportives. Le chalet des loisirs du parc Paul-Yvon-Lauzon subit notamment une véritable cure de rajeunissement. Le nouvel établissement sera ainsi fin prêt pour accueillir les petits Joséphois du camp de jour à l'été 2016.

Enfin, la Municipalité compte également poursuivre, au cours de la prochaine année, ses investissements pour l'entretien du réseau routier joséphois et pour le remplacement graduel de sa flotte de véhicules des travaux publics, et ce, dans un souci d'efficacité opérationnelle, mais surtout, de performance énergétique.

En combinant un programme d'investissement audacieux établi selon une grande rigueur budgétaire, à un contrôle serré des dépenses municipales, la Municipalité souhaite ainsi faire de Saint-Joseph-du-Lac, un lieu moderne et durable dont chaque citoyen pourra être fier.

— 30 —

Renseignements : Chantal Ladouceur
Trésorière

Marie-Ève Proulx
Responsable des communications
450 623-1072 (poste 233)
communication@sjdl.qc.ca